



LISTE DE CONTRÔLE DES DOCUMENTS DEMANDE DE CITOYENNETÉ CANADIENNE EN VERTU DU PARAGRAPHE 5(2) ENFANTS MINEURS (MOINS DE 18 ANS)

Envoyez les documents suivants avec votre demande. Cochez la case appropriée une fois que vous avez joint le document correspondant.

Si votre demande n'est pas dûment remplie ou si vous ne fournissez pas les documents nécessaires, votre demande vous sera retournée. Si vous envoyez plus d'une demande (par exemple, les membres de la famille), et qu'une des demandes est incomplète, toutes les demandes vous seront retournées.

- Demande de citoyenneté canadienne - Enfants mineurs (CIT 0003) dûment remplie, signée et datée.** Consultez la section « **Étape 2. Remplissez la demande** » du guide d'instructions pour en apprendre sur la façon de remplir la demande.
- Photocopie de la Fiche relative au droit d'établissement (IMM 1000) ou de la Confirmation de résidence permanente (IMM 5292 ou IMM 5688) de votre enfant.** Si votre enfant n'a plus ce document, fournissez une lettre explicative et consultez la section « **Étape 1. Rassemblez les documents** » du guide d'instructions.
- Photocopie des deux côtés de la carte de résident permanent (CRP) de votre enfant.** Si votre enfant n'a plus ce document, fournissez une lettre explicative et consultez la section « **Étape 1. Rassemblez les documents** » du guide d'instructions.
- Photocopie de la preuve des compétences linguistiques.**
Exception : Si vous soumettez une lettre d'un établissement d'enseignement ou d'un ministère de l'Éducation, ce doit être l'original. Les photocopies de lettre d'un établissement d'enseignement ou d'un ministère de l'Éducation ne seront pas acceptées.
Consultez la section « Étape 1. Rassemblez les documents » du guide d'instructions. Vous n'avez pas à fournir une preuve des compétences linguistiques si l'enfant :
 - est âgé de moins de 14 ans;
 - est atteint d'un trouble, d'une invalidité ou d'un état de nature cognitive, psychiatrique ou psychologique qui vous empêche de fournir une preuve des compétences linguistiques de l'enfant et que vous avez annexé des pièces justificatives à votre allégation;
 - est malentendant, ce qui vous empêche de fournir une preuve des compétences linguistiques de l'enfant et que vous avez annexé des pièces justificatives à votre allégation.
- Photocopies des pages biographiques du passeport et/ou titres de voyage.** Si vous n'avez pas ces documents en votre possession, fournissez une explication dans l'espace prévu à cet effet à la question 9 du formulaire de demande. Consultez la section « **Étape 1. Rassemblez les documents** » du guide d'instructions. **Note :** Si la période de validité du passeport a été prolongée, incluez une photocopie de la ou des pages contenant le ou les timbres de prolongation.
- Photocopies de deux (2) pièces d'identité de votre enfant dont l'une comporte sa photo.** Si les pièces d'identité de votre enfant contiennent de l'information sur les deux côtés, fournissez une **photocopie des deux côtés.** Consultez la section « **Étape 1. Rassemblez les documents** » du guide d'instructions pour voir des exemples.
- Deux (2) photos de citoyenneté. Consultez la page des Caractéristiques des photographies pour la citoyenneté.
- Photocopie du certificat de naissance ou de l'ordonnance d'adoption de votre enfant.** Consultez la section « **Étape 1. Rassemblez les documents** » du guide d'instructions.
- Frais.** La copie du reçu de paiement indiquant le montant payé. Consultez la section « **Étape 3. Payez les frais** » du guide d'instructions pour connaître les modalités de paiement.

Si ce qui suit s'applique à vous :

- Photocopie de la preuve de citoyenneté canadienne du parent, s'il y a lieu.** Consultez la section « **Étape 1. Rassemblez les documents** » du guide d'instructions pour voir des exemples.
- Photocopies de documents juridiques prouvant la tutelle si un tuteur légal présente la demande au nom d'un enfant.** Consultez la section « **Étape 1. Rassemblez les documents** » du guide d'instructions.
- Traduction de tout document à l'appui qui n'a pas été rédigé en français ou en anglais et un affidavit du traducteur.** Consultez la section « **Étape 1. Rassemblez les documents** » du guide d'instructions.
- Correction à la date de naissance ou un changement de nom :** consultez la section « **Étape 1. Rassemblez les documents** » du guide d'instructions pour savoir quels documents fournir.
- Formulaire *Recours aux services d'un représentant* (IMM 5476) rempli. Consultez la section « Étape 2. Remplissez la demande » du guide d'instructions
- Copie originale des certificats de police ou des attestations d'absence de casier judiciaire de chaque pays où votre enfant a été présent pendant un total de 183 jours ou plus alors qu'il était âgé de 14 ans ou plus au cours des quatre (4) années précédant immédiatement la date de la demande de votre enfant. Si vous ne pouvez pas obtenir un certificat de police pour votre enfant, fournissez une explication dans l'espace prévu à cet effet à la question 9 du formulaire de demande. Consultez [Comment obtenir un certificat de police \(vérification policière\)](#) pour obtenir de l'information précise et à jour sur la façon d'obtenir un certificat de police du pays concerné.
- Formulaire *de demande de changement de désignation de sexe* (CIT 0404) dûment rempli.

Envoyez votre formulaire de demande dûment rempli et les documents requis à :

Par la poste :

Centre de traitement des demandes de Sydney
Attribution - Enfants mineurs
Case postale 7000
Sydney (Nouvelle-Écosse)
B1P 6V6

Par messagerie :

Centre de traitement des demandes de Sydney
Attribution - Enfants mineurs
49, rue Dorchester
Sydney (Nouvelle-Écosse)
B1P 5Z2

(Incluez cette Liste de contrôle des documents dûment remplie avec votre demande.)